



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

organisation

Question écrite n° 21682

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur la proposition formulée dans le manifeste de l'association des administrateurs territoriaux de France intitulé « 80 propositions sur la gouvernance, les compétences et les finances territoriales » consistant à atteindre la parité absolue entre les trois fonctions publiques s'agissant des fonctions comme des métiers. Il lui demande son avis sur cette proposition.

Texte de la réponse

Afin que la mobilité entre les trois versants de la fonction publique soit une réalité, la parité des différents corps et cadres d'emplois comparables est un objectif intéressant. La réponse à cette question ne saurait toutefois être unique. Elle dépend de la spécificité des métiers et des employeurs. Elle est donc étudiée au cas par cas notamment, dans la cadre de la refonte des grilles indiciaires résultant de l'application du protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR).

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21682

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3238

Réponse publiée au JO le : [27 septembre 2016](#), page 8852